

HONORAIRES TTC (Maximum)

Ventes*:

Jusqu'à 99 999 € : 8,00 % (avec un minimum de 5000 € TTC)

Au-delà de 400 000 € : 4,00 %

Avis de valeur :

Un avis de valeur est facturé 150 € TTC au donneur d'ordre en l'absence de signature d'un mandat de vente dans le mois suivant sa réalisation.

Locations:

Baux d'habitation (conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 et du décret 2014-890 du 1^{er} août 2014). Tarifs TTC.

A la charge du locataire :

	Zones		Autres		
	tendues		zones		
 Rédaction du bail 	10,00 €/m²	3,50 €	8,00 €/m²	3,00€	(Montant plafonné
 Organisation de la visite 		3,50 €		3,00€	à 10% du loyer annuel hors
 Constitution du dossier de location 		3,00€		2,00€	charges).
- Etat des lieux d'entrée	3,00 €/m²		3,00 €/m².		

A la charge du bailleur :

	Zones		Autres		
	tendues		zones		
 Rédaction du bail 	10,00 €/m²	3,50 €	8,00 €/m²	3,00€	(Montant plafonné

^{*}Les honoraires sont à la charge du vendeur.



- Organisation de la visite		3,50 €		3,00€	à 10% du loyer annuel hors
- Constitution du dossier de		3,00€		2,00€	charges).
location - Etat des lieux	3,00 €/m²		3,00 €/m²		
d'entrée	2,00 €/m²		2,00 €/m²		
 Frais d'entremise et de négociation 	2,00 €/111-		2,00 €/111-		
de la mise en					
location.					

Biens à usage commercial ou professionnel :

<u>Transaction Vente</u>: A la charge du preneur sauf accord contraire des parties. Bien immobilier

De 0 à 49 999 € $5000 \in HT$ 50 000 € à 99 999 € 10% HTAu-delà de 100 000 € 8% HT

Droit au bail ou droit d'entrée

De 0 à 49 999 € 5 000 € HT Au-delà de 50 000 € 10 % HT

Ces honoraires sont exigibles le jour de la réalisation de l'acte authentique constatant le transfert de propriété

Avis de valeur :

500 € HT

Location de biens à usage commercial ou professionnel :

15 % HT (18 % TTC) du loyer annuel hors charges à la charge du locataire, Un mois de loyer hors charges à la charge du propriétaire, sauf accord contraire des parties Etat des lieux d'entrée compris.

Renouvellement de bail commercial:

1 mois de loyer TTC sur la base du dernier loyer quittancé avec un minimum de 500 € TTC à la charge du locataire et ½ mois de loyer TTC sur la base du dernier loyer quittancé avec un minimum de 300 € TTC à la charge du propriétaire, sauf accord contraire des parties.

Etat des lieux:

En € pour la surface louée à la charge du demandeur sauf accord contraire des parties.



2,50 € TTC par m² pour les entrepôts, 4,80 € TTC par m² pour les locaux commerciaux, 8,00 € TTC par m² pour les bureaux

Avenant au bail commercial:

1 mois de loyer TTC sur la base du dernier loyer quittancé avec un minimum de 500 € TTC à la charge du locataire.

Biens à usage autre (garages, caves, etc...):

Transaction Vente:

Les honoraires sont à la charge du vendeur.

10 % TTC du prix de vente, avec un minimum de 1000 €

Location:

15 % TTC du loyer hors charges annuel à la charge du locataire, sauf accord contraire des parties avec un minimum de 150,00€ TTC

Rédaction d'actes (Avenants / Baux / Etats des lieux) :

Forfait de 175 € TTC à la charge du preneur, sauf accord contraire des parties.